



PORT AUTONOME DE MARSEILLE

Direction Aménagement Travaux et Projets

M. Luis de la PARTE, Directeur général

EVERE
Route du quai minéralier
13270 FOS SUR MER

Fos sur Mer, le 3 octobre 2008

Objet : CTM Marseille – Offre de concours du 6 juillet 2007

VRéf : Vos courriers du 7 août et du 1^{er} octobre 2008

Monsieur le Directeur général,

A la suite de nombreux échanges entre nos services, vous m'avez indiqué par courrier du 1^{er} octobre 2008 que vous estimiez avoir fourni l'ensemble des éléments susceptibles de permettre le lancement des travaux de l'ouvrage faisant l'objet de l'offre de concours qui lie nos deux établissements.

En premier lieu, je veux croire que l'interprétation que vous faites des propos de mon collaborateur M. BEYER ne relève que d'une mauvaise compréhension de votre part.

S'il en était besoin, je vous confirme les termes de mon précédent courrier du 15 septembre 2008 selon lesquels :

- L'offre de concours du 6 juillet 2007 constitue la référence contractuelle régissant les conditions d'exécution de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée d'accès à votre site industriel;
- A cet égard, le port autonome de Marseille ne peut vous autoriser à réaliser les travaux qu'après approbation du dossier technique prévu à l'article 2.1 du contrat;
- En dépit de vos envois successifs de nombreux et divers documents, le port autonome de Marseille ne dispose pas à l'heure actuelle d'un dossier technique conforme aux stipulations de l'offre de concours;
- Il subsiste en tout état de cause deux points de désaccord majeurs dans la conception de l'ouvrage que vous envisagez, portant sur :
 - Le non respect des fonctionnalités de l'itinéraire en termes de géométrie et de sécurité routière;
 - Le non respect des règles de stabilité des rampes au séisme.

Je vous renouvelle toutefois l'assurance de ma disponibilité, ainsi que de celle de mes services, en vue de l'organisation de réunions ou d'échanges dans un esprit constructif, qui vous permettront d'établir le plus rapidement possible le dossier technique nécessaire. L'établissement de ce dossier permettra son examen par mes services, puis le cas échéant son approbation préalable au lancement des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur de l'Aménagement, des
travaux et des projets**

Renaud SPAZZI